



## Déclaration CAPD du 15/01/15

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

L'assassinat politique d'une partie de la rédaction de Charlie Hebdo, d'employés, de policiers ainsi que les meurtres antisémites à la Porte de Vincennes sont des actes ignobles qui s'attaquent, par ce biais, à la liberté d'expression, aux libertés démocratiques et tentent d'instiller un climat de peur, de haine et de division.

Après ces actes monstrueux, une riposte la plus large possible pour défendre les libertés, refuser toute stigmatisation d'une partie de la population et tous les racismes était indispensable. Le SNUipp et la FSU y ont partout participé dans un cadre unitaire large. Nous sommes tous Charlie et nous ne nous résignons pas au silence. Indignés mais totalement déterminés et plus que jamais debout pour porter une école et une société plus juste et plus humaine. Maintenant s'ouvre l'après « Charlie ». Pour le SNUipp-FSU, tout doit être mis en œuvre pour conforter la démocratie, au contraire de mesures liberticides, ce qui implique que cesse toute politique d'exclusion au profit de vraies politiques sociales, du logement, de l'emploi, de vraies politiques éducatives donnant plus et mieux à ceux qui ont moins, afin que chaque citoyen puisse trouver sa place dans la société. Le vivre ensemble passe également par une éducation aux valeurs qui permettent de « faire société » avec l'ensemble de la population. L'école y joue un rôle indispensable. Plus que jamais, elle doit disposer des moyens nécessaires pour permettre l'accès de tous à une éducation de qualité. La volonté de vivre ensemble, dans le respect de notre diversité, et dans celui de la laïcité, est une des clés qu'il faut saisir. C'est le meilleur hommage que nous puissions rendre à celles et ceux qui ont payé de leur vie le prix de ces haines exacerbées et instrumentalisées.

L'installation d'une nouvelle CAPD est l'occasion de rappeler notre attachement au bon fonctionnement du paritarisme garantissant le respect des droits individuels des personnels, l'égalité de traitement de leurs demandes et la transparence des décisions prises par l'administration. Sans revenir dans le détail sur les élections professionnelles que nous venons de vivre, nous tenons à faire remarquer que si la participation a augmenté dans le département depuis 2011, elle n'est pas à la hauteur des précédentes élections où les modalités de vote favorisaient la participation des collègues. Bien évidemment, nous nous félicitons des résultats qui placent le SNUipp-FSU en tête et qui nous permettent de gagner un siège en CAPD. Nous nous attacherons lors de ce mandat à défendre tous les personnels dans un respect de transparence. Nous répondrons à tous les collègues qui feront appel au SNUipp-FSU. Le rôle de délégué du personnel est d'informer tous les personnels et le droit de chaque salarié est de pouvoir s'adresser à tout moment à ses représentants.

Pour ces raisons, nous sommes d'ailleurs surpris que des IEN puissent encore reprocher aux enseignants d'avoir alerté leurs représentants du personnel, et il nous paraît impensable que cela puisse leur porter préjudice. Il s'agit également ici de la défense de la liberté d'expression et des valeurs démocratiques et républicaines.

Le paritarisme doit pouvoir s'exercer dans le respect mutuel des rôles et des responsabilités de chacun, nous faisons le souhait que cela s'appliquera durant les quatre années à venir.